



Cher·e expert·e,

Merci d'avoir accepté de participer à ce groupe de travail. Votre mission - décidée à l'unanimité par nos neuf ministres en charge des soins de santé - est de développer collectivement un plan d'action pour répondre aux enjeux environnementaux des soins de santé en Belgique.

Dans ce but, plusieurs tâches devront être réalisées:

- Préparez votre réunion en prenant connaissance des informations pratiques concernant la mission (cfr ci-dessous) et en posant vos éventuelles questions auprès du ou de la fonctionnaire-délégué·e qui animera la réunion ;
- Phase 1 : Collectez des informations sur la manière de réduire l'impact environnemental des soins de santé : prouvez votre expertise en répondant adéquatement à diverses questions, cela vous permettra d'accumuler des fiches décrivant des stratégies possibles ;
- Phase 2 : Réalisez un plan d'action, en organisant les informations collectées à l'étape précédente sous forme de carte mentale des réponses possibles au défi environnemental dans le domaine des soins de santé ;
- Phase 3 : Réalisez une ou plusieurs affiches de sensibilisation sur cette thématique. Laissez libre cours à votre imagination et vos talents multiples ! Ces affiches doivent être conçues pour être affichées dans un ou plusieurs des lieux suivants :
 - La vitrine d'une épicerie bio
 - La salle d'attente d'un centre de soins de première ligne
 - La cafétéria du personnel d'un hôpital
 - Une salle de réunion de l'inami (Institut National d'Assurance Maladie - Invalidité)
- Présentez votre travail au Conseil des ministres de la santé

Comme vous le savez, notre pays est résolument engagé dans un processus de démocratie participative. Dans cette perspective, vous avez toute latitude pour décider entre vous de la manière dont vous vous organisez pour effectuer ces différentes tâches. L'important est que, collectivement, vous puissiez présenter à nos neuf ministres un plan d'action structuré.

Rappelez-vous cependant que le temps est compté ! Les perspectives d'avenir sont sombres si nous n'agissons pas rapidement. Le « point bascule » est fixé 1h30 après le début de votre réunion.

La Belgique entière compte sur vous !

Pour les neuf ministres,

Le Ministre fédéral des Affaires sociales et de la Santé publique